



Signature du contrat de souscription et du pacte d'actionnaires de l'augmentation du capital de la STAR

Un contrat de souscription et un pacte d'actionnaires relatif à l'augmentation du capital de la compagnie tunisienne d'assurances et de réassurance (STAR) ont été signés, mardi 29 juillet, à Tunis.

En vertu de ce contrat, le groupe Français d'assurance mutualiste "Groupama", va détenir 35% du capital de l'assureur tunisien (STAR).

Cet accord a été signé par MM. Mohamed Rachid Kechiche, ministre des Finances et Jean Azema, représentant du Groupama, retenu comme partenaire stratégique de la STAR.

Le ministre a mis en exergue les opportunités qui seront offertes par ce partenariat dans des métiers stratégiques tels que l'assurance agricole, l'assurance à l'exportation et l'assurance vie, et ce, compte tenu de l'expertise du groupe Français dans ce domaine.

Il a indiqué que ce partenariat témoigne de la profondeur des relations qui existent entre la Tunisie et la France et de l'importance qu'accordent les deux chefs de l'état à la consolidation de la coopération tuniso-française dans le domaine des assurances.

Pour sa part, M. Azema a souligné que la signature de ce pacte ne manquera pas de jeter les bases d'un partenariat "fructueux" entre le Groupe Français et la Star. Il a fait état de la disposition de son pays à tirer profit de toutes les potentialités existantes, surtout en cette période où le partenariat euro-méditerranéen connaît, une forte impulsion à même de l'enrichir et de le diversifier.

Source :Businessnews